

Arrondissement de Douai
Commune de Montigny en Ostrevent - 59414
TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES

N° 01/002

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du patrimoine naturel			
ZNIEFF	ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	ZNIEFF de Type 1 : Parc des Renouvelles, marais de Dechy Marais du Bois de Bias à Pecquencourt ZNIEFF de type 2 : Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut	Dreal
I.2 Ressource en eau			
ZDHSDAGE	Zones à dominantes Humides du Sdage de 2009	Présence de zones à dominante humide Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
I.3 Conservation du patrimoine culturel			
BM UNESCO	Classement Bassin Miner Unesco	Cités de Montigny, du Moucheron Terrils de Germignies zone tampon	Mission Bassin Minier
LB	LOI BARNIER Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	A 21- Autoroute (protection 100m N 455 – Nationale - Route à grande circulation (protection 75 m)	Conseil Général Dir
ARCHEO	RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES	Sites : Château fort sur Motte. Environ de l'Église	Drac
II Utilisation de certaines ressources : mines et carrières			
I.6	MINES ET CARRIERES Protection de la concession	Concession minière H.B.N.P.C. sur la totalité du territoire communal	Brgm
II.1 Utilisation de certaines ressources : communication			
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
III Salubrité			
INS.CLAS.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	SOGEFIM TEXTILE Ancienne Usine LEMPEREUR Savonnerie LEMPEREUR Menuiserie POURCHAUX	Drire
	Site de décharge brute		
V.B.	ISOLEMENT ACOUSTIQUE Protection contre les bruits des transports terrestres	R.N. 455 Type 2 - Tableau 1. Voie ferrée DOUAI - SOMAIN Type 1 - Tableau 1	Ddtm
IV.1 Sécurité			
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	Catastrophes naturelles mouvements de terrains (sécheresse) du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté du :29/12/1999	Ddtm

Arrondissement de Douai
Commune de Montigny en Ostrevent - 59414
TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES

N° 01/002

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
Inond.	ZONES INONDEES Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles Inondations et coulées de boues du 04/06/85 Arrêté interministériel du 02/10/1985 Inondations et coulées de boues du 23/07/87 Arrêté interministériel du 27/09/1987 Inondations et coulées de boues du 25/08/90 Arrêté interministériel du 25/01/1991 Inondations et coulées de boues du 20/08/92 Arrêté interministériel du 18/05/1993 Inondations et coulées de boues du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté interministériel du 29/12/1999	Ddtm
V	Régimes fonciers		
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 27/11/87 sur les zones U et NA du P.O.S. approuvé	Commune
Z.P.E.N.S.	ZONE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	Zone de préemption instituée par délibération du Président du Conseil Général du 30/01/1989 Superficie : 40ha 08a 06ca	Conseil Général
V.B.	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT		Ddtm
	- Part Communale	3 % D.C.M. du 29/11/2011	
	- Part Départementale	1,45 % D.C.M. du 28/11/2011	